

**Finances**

**REF : DAF2012022**

**Signataire : MP**

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2011 du budget principal**

**EXPOSE :**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la commune relatif à l'exercice 2011, établi par le Trésorier municipal, qui fait apparaître :

- un résultat déficitaire d'investissement de : 4 107 505,79 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 524 030,63 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2011 déficitaire de : 3 583 475,16 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement, est en concordance avec le compte administratif 2011.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012022

Signataire : MP

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2011 du budget principal**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-372 du 27 mars 1985 relatif à la mise en état d'examen et à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités et établissements publics locaux et des établissements publics régionaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2011 du budget principal de la commune,

Vu le compte administratif 2011 du budget principal de la commune,

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Communiste et citoyen" et Mme DESCAMPS du groupe "union du nouvel Aubervilliers s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le compte de gestion 2011 du budget principal de la commune, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat déficitaire d'investissement de : 4 107 505,79 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 524 030,63 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2011 déficitaire de : 3 583 475,16 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement, est en concordance avec le compte administratif 2011.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué